

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **18/02/2019**

Date d'affichage : **20/02/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Valérie ROBIN / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO

ABSENT : Pascal CORDE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le service animation de la Ville de Cogolin, en collaboration avec les services animation-jeunesse des communes de Grimaud, Cavalaire, La Croix-Valmer et Gassin, organise un raid nature du mercredi 10 avril au vendredi 12 avril 2019.

La ville de Cogolin engagera quatre équipes maximum de trois compétiteurs âgés de 11 à 17 ans.

Des épreuves physiques seront organisées dans chaque ville.

Le départ est prévu dans la commune de Cogolin « aux Aubrettes », le mercredi 10 avril à 8h30 ; l'arrivée aura lieu dans la commune de Cavalaire, le jeudi 11 avril aux alentours de 17 heures. Une journée

CM 26/02/2019

N° 2019/030

RAID ADOLESCENTS INTER-COMMUNES 2019

récompense sera organisée le vendredi 12 avril à Porquerolles avec l'ensemble des participants du RAID. Afin d'optimiser les transports, les jeunes de Cogolin seront transportés par le bus de la commune de Grimaud pour se rendre au départ de la navette maritime (Lavandou ou Giens).

S'agissant des repas, chaque commune ayant présenté une équipe s'engage à prendre à sa charge les repas servis sur les deux jours, soit dans le cadre d'un règlement direct au prestataire, soit dans le cadre d'un remboursement à la commune ayant fait l'avance des frais.

Afin de faire la promotion de cet évènement et avoir une harmonisation des participants, des tee-shirts à l'effigie du RAID seront distribués à chaque jeune.

Les enfants seront hébergés, pour la nuit du mercredi 10 avril, dans le gymnase des Blaquières à Grimaud. L'hébergement prévu au gymnase des Blaquières sera surveillé par une société de sécurité. Les frais engagés par cette prestation seront divisés au prorata et supportés par chaque commune participante.

Le coût à la charge des familles s'élèvera à 20 € par enfant ; ce montant comprend l'encadrement, le transport et les repas.

En concertation avec les directions des différents centres, une Charte « Centr'aide 2019 » sera rédigée afin de prévoir les modalités d'organisation de cet évènement.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'organisation et la tarification de ce séjour.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'accepter l'organisation du raid ;
- de fixer à 20 € par enfant la tarification du raid inter-communes ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cet évènement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSAD

